ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

AVIS vous est donné qu'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Jonquière sera tenue dans la salle Pierrette-Gaudreault, 4160, rue du Vieux-Pont, arrondissement de Jonquière, le 10 novembre 2026, à 12 h.

		But	Service
1	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR		
2	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX		
2.1	Adoption du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2026	Résolution	
3	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CCU		
3.1	Comité consultatif d'urbanisme de Jonquière - Rapport de la réunion du 28 octobre 2026	Résolution	
3.1.1	Amendement – 9220-3025 Québec inc. – 2996, rue Sainte-Émilie, Jonquière – ARS-1860 (id-19651) (AJ-CCU-2026-50)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.2	Dérogation mineure – Immeubles J CO inc. – 3950, rue Saint-Christophe, Jonquière – DM-6231 (id-19514)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.3	Dérogation mineure – Jackie Fortin et Nathalie Harvey – 2423, rue du Croissant, Jonquière – DM-6263 (id-19614)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.4	Dérogation mineure – Serge Lauzon et Manon Maltais – 4441, rue des Ormes, Jonquière – DM-6264 (id-19636)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.5	Dérogation mineure – Mélanie Martel – 5645, chemin Beaulieu, Shipshaw – DM-6265 (id-19661)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.6	Dérogation mineure – Patrice Arseneault et Martine Roy – 3049, rue des Missionnaires, Lac-Kénogami – DM-6267 (id-19649)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

		But	Service
3.1.7	Dérogation mineure – 9211-0733 Québec inc. – Lot 6 645 659 du cadastre du Québec, rue de l'Orière, Jonquière – DM-6270 (id-19669)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.8	PIIA – Kimwood Lac-St-Jean 2023 ULC – 3460, boulevard Saint-François, Jonquière – PI-5323 (id-19624) (AJ-CCU-2026-51)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.9	PIIA – Kimwood Lac-St-Jean 2023 ULC – 3460, boulevard Saint-François, Jonquière – PI-5326 (id-19645) (AJ-CCU-2026-52)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
4	DÉROGATIONS MINEURES - PRÉSENTATION - COMMENTAIRES DU PUBLIC - ADOPTION		
4.1	Rio Tinto Alcan inc. - 3000, rue Drake, Jonquière – DM-6250 (id-19560)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
4.2	683372 N.B. LTD - 2704, rue Saint-Dominique, Jonquière – DM-6252 (id-19586)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
4.3	Gestion Réal Bouchard inc. - 2009, rue Ozanne, Jonquière – DM-6256 (id-19525)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
5	AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT		
5.1	Avis de motion - Règlement ayant pour objet de modifier le règlement du zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zone 12880, secteur des rues Monseigneur-Plessis et Saint-Alexandre, Jonquière (ARS-1839))	Avis de motion	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
5.1.1	Adoption du 1er projet de règlement - Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zone 12880, secteur des rues Monseigneurs-Plessis et Saint-Alexandre, Jonquière) (ARS-1839)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
6	ADOPTION DE RÈGLEMENT		
6.1	Adoption de règlement - Règlement numéro VS-RU-2026-136 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zone 12441, secteur à proximité de l'intersection des rues Saint-Jean-Baptiste et Saint-Christophe, Jonquière (ARS-1827))	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

		But	Service
7	AIDES FINANCIÈRES AUX ORGANISMES	Résolution	
	7.1 Tableau d'aides aux organismes	Résolution	Bureau d'arrondissement de Jonquière
8	AFFAIRES GÉNÉRALES		
	8.1 Demande d'ajout d'une interdiction de stationner sur la rue St-Félix	Résolution	Bureau d'arrondissement de Jonquière
	8.2 Demande de retrait d'une case de stationnement et d'ajout d'une interdiction de stationner à l'intersection des rues Lawrie et Davis	Résolution	Bureau d'arrondissement de Jonquière
	8.3 Trottoirs au plan de déneigement - Rues Mousseau et Marc-Aurèle	Résolution	Bureau d'arrondissement de Jonquière
	8.4 Autorisation de travaux - ATED septembre et octobre 2026	Résolution	Bureau d'arrondissement de Jonquière
9	SÉANCE TENANTE		
10	PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC		
11	PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL		
12	PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL		
	12.1 La prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Jonquière aura lieu le 2 décembre 2026 à 19h, à la salle du Facteur située au 4160, rue du Vieux-Pont, arrondissement de Jonquière.		
13	LEVÉE DE LA SÉANCE		

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce 4e jour du mois de novembre 2026.



Bastien Gaudet, assistant-greffier de la Ville

Avis de motion - Règlement ayant pour objet de modifier le règlement du zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zone 12880, secteur des rues Monseigneur-Plessis et Saint-Alexandre, Jonquière (ARS-1839))

Service

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Préparé par

Jade Rousseau

But

Avis de motion

Documents annexes : Récupérer les documents pdf fusionnés

1-ARS-1839__GREFFE_.pdf
2-ARS-1839-PS.pdf

Adoption du 1er projet de règlement - Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zone 12880, secteur des rues Monseigneurs-Plessis et Saint-Alexandre, Jonquière) (ARS-1839)

Service

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Préparé par

Jade Rousseau

But

Résolution

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY
ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-AJ-2026- AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY (zone 12880, secteur des rues Monseigneur-Plessis et Saint-Alexandre, Jonquière (ARS-1839))

Règlement numéro _____ passé et adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Jonquière, tenue dans la salle des délibérations le _____.

PRÉAMBULE

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à ajouter les usages trifamililale (H3) et multifamilial de catégorie A (4 logements) à la zone 12880 au secteur des rues Monseigneur-Plessis et Saint-Alexandre, Jonquière.

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Jonquière du 10 novembre 2026.

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le présent règlement modifie le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à :

1) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée H-34-12880 les classes d'usages suivantes :

- H3 - Trifamiliale
- H4 – Habitation multifamiliale de catégorie A (4 logements) (H4) ;

2) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée H-34-12880 les structures de bâtiment suivantes :

Usage(s)	Structure(s) du bâtiment principal
H3	Détachée
H4	Détachée

3) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée H-34-12880 les dimensions minimales de terrain suivantes :

Usage	Structure	Largeur	Profondeur	Superficie
H3	Détachée	18	30	540
H4	Détachée	24	30	720

4) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée H-34-12880 les marges minimales suivantes :

Usage	Structure du bâtiment	Marge avant	Marge latérale 1	Marge latérale 2	Marge latérale sur rue	Marge arrière	Marge arrière sur rue
H3	Détachée	6	4	4	6	8	8
H4	Détachée	6	4	4	6	8	8

5) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée H-34-12880 les dimensions du bâtiment suivantes :

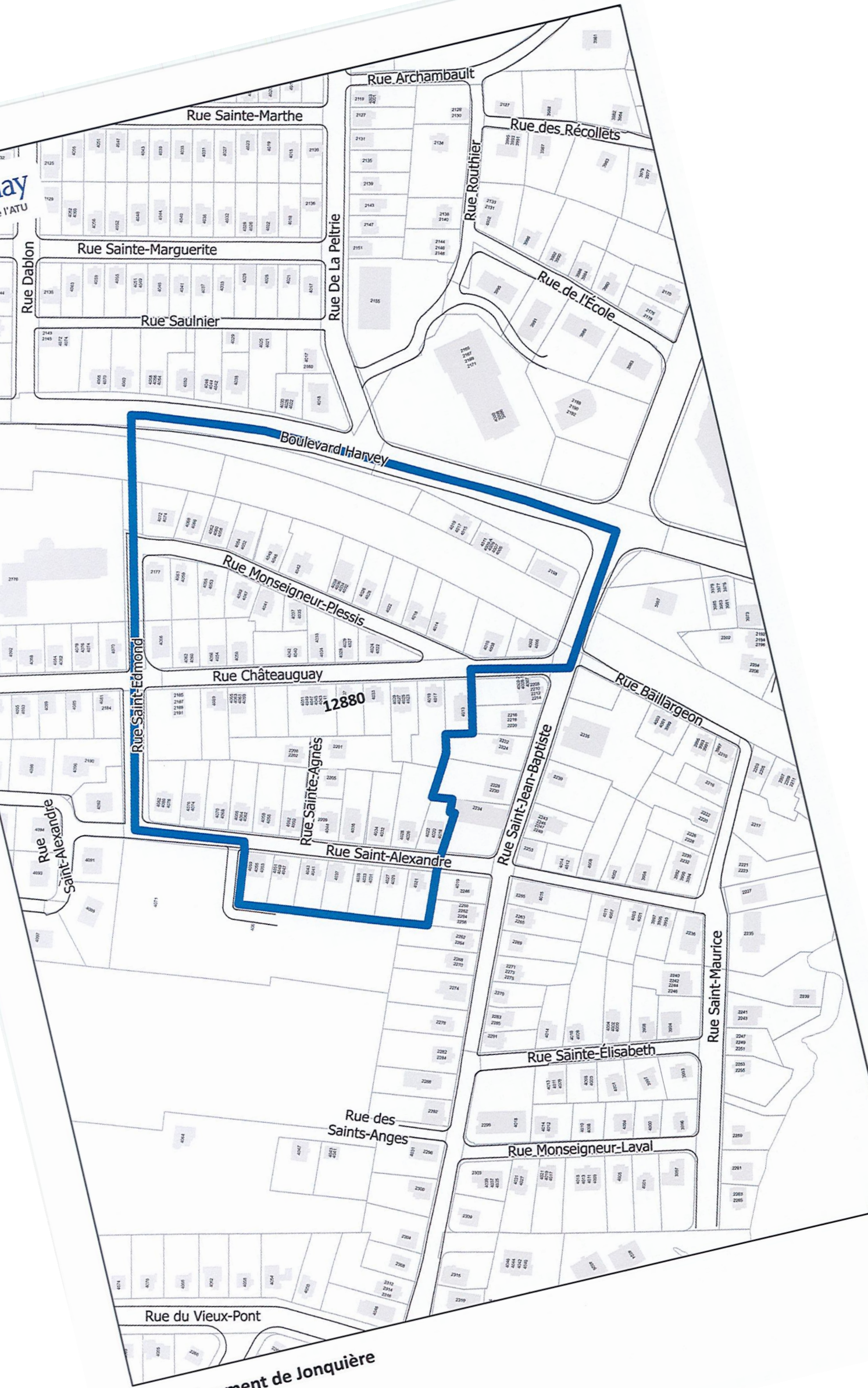
Usage	Structure	Hauteur (min/max)	Largeur (min)	Superficie d'implantation au sol (min)
H3	Détachée	1/2	8	64
H4	Détachée	1/2	8	64

ARTICLE 2.- Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par le président du conseil d'arrondissement.

Président

Assistant-greffier


Rue Archambault
Rue Sainte-Marthe
Rue des Récollets
Rue Routhier
Rue Sainte-Marguerite
Rue Dablon
Rue De La Peltrie
Rue de l'École
Rue Saulnier
Boulevard Harvey
Rue Monseigneur-Plessis
Rue Châteauguay
Rue Saint-Edmond
12880
Rue Sainte-Agnès
Rue Baillargeon
Rue Saint-Jean-Baptiste
Rue Saint-Alexandre
Rue Saint-Alexandre
Rue Saint-Maurice
Rue Sainte-Élisabeth
Rue des Saints-Anges
Rue Monseigneur-Laval
Rue du Vieux-Pont

Adoption de règlement - Règlement numéro VS-RU-2026-136 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zone 12441, secteur à proximité de l'intersection des rues Saint-Jean-Baptiste et Saint-Christophe, Jonquière (ARS-1827))

Service

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Préparé par

Jade Rousseau

But

Résolution

Documents annexes : Récupérer les documents pdf fusionnés

ARS-1827 - PLAN.pdf
VS-RU-2026-136.pdf

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY
ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2026-136 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY (zone 12441, secteur à proximité de l'intersection des rues Saint-Jean-Baptiste et Saint-Christophe, Jonquière (ARS-1827))

Règlement numéro VS-RU-2026-136 passé et adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Jonquière, tenue dans la salle des délibérations le 10 novembre 2026.

PRÉAMBULE

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à retirer la disposition particulière limitant le nombre maximal de logements à 24 pour un usage résidentiel de la zone 12441 au secteur à proximité de l'intersection des rues Saint-Jean-Baptiste et Saint-Christophe, Jonquière;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Jonquière du 15 septembre 2026.

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le présent règlement modifie le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à :

1) **ENLEVER** à la grille des usages et des normes identifiée H-33-12441 la disposition particulière suivante :

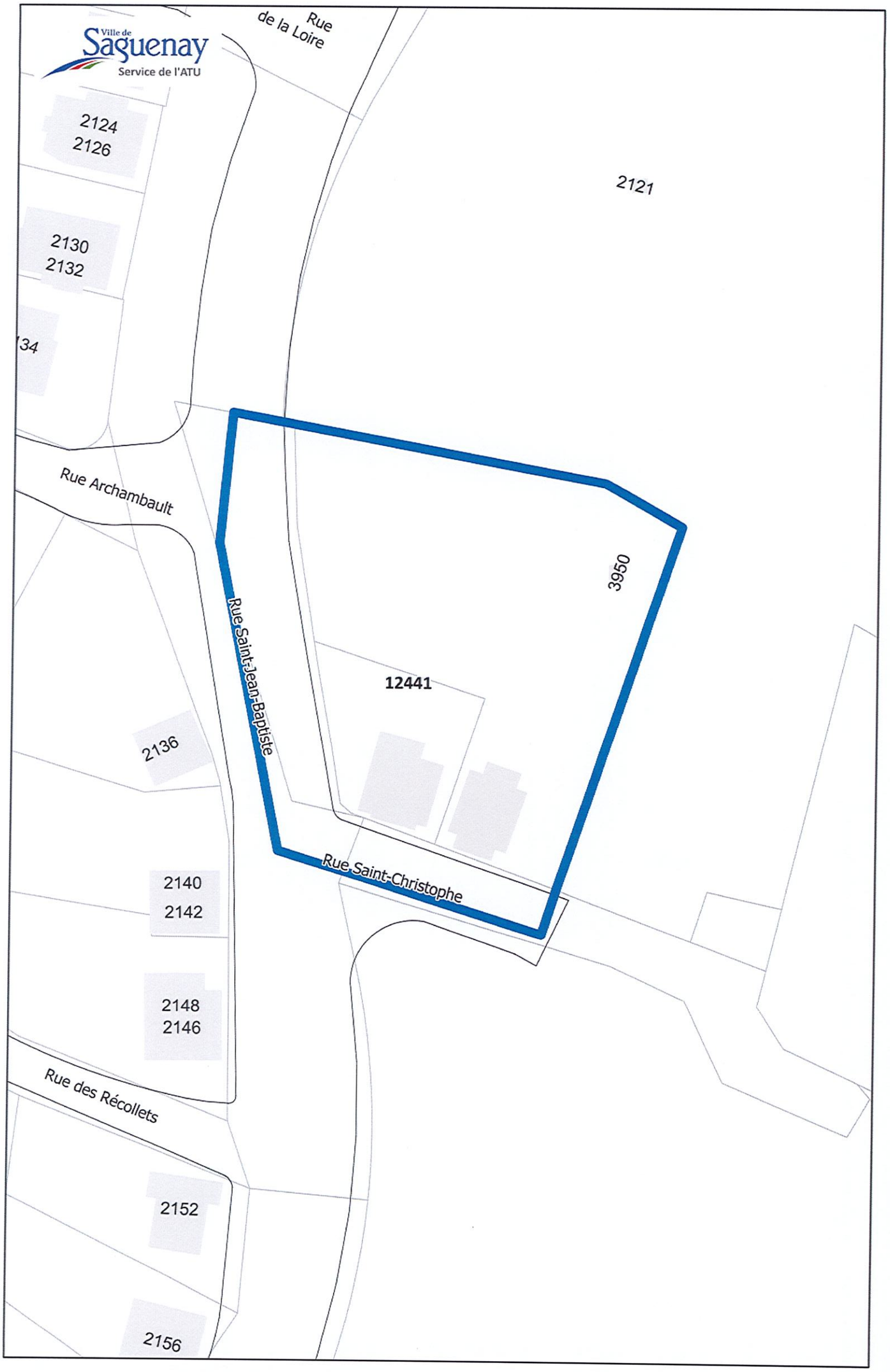
 – 970 – Le nombre maximal de logements est limité à 24

ARTICLE 2.- Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par le président du conseil d'arrondissement.

Président

Assistant-greffier



Arrondissement de Jonquière
ARS-1827

Ce plan fait partie intégrante du règlement

Août 2026